AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-78010190

PUBLICATION PERIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 121 (20/78) 20 JUILLET 1978

VIGNE

MILDIOU

La situation reste très saine. Terminer le traitement conseillé dans notre dernier bulletin, à appliquer dans les zones les plus exposées après floraison.

N.B. : des délais d'emploi et des teneurs maximales en résidus ont été fixés pour les produits suivants, récemment homologués contre le mildiou :

Mikal (phosétal + folpel) : délai de 60 j. avant vendanges - tolérance de 2 mg/kg en acide éthyl phosphonique, et 25 mg/kg en acide phosphoreux.

Acylon bleu (metalaxil + oxychlorure de cuivre) : délai de 15 jours avant les vendanges.

BOTRYTIS

Les vignes étaient très saines jusqu'à présent, mais le temps perturbé est actuellement plus favorable à la maladie. Nous rappelons que le premier traitement s'applique à la nouaison.

POMMIERS POIRIERS

CARPOCAPSE

Dans les zones les plus froides des Gâtines, le traitement conseillé le 13 Juillet devra être renouvelé au début de la semaine prochaine (24 Juillet). On peut d'ores et déjà prévoir qu'il n'y aura pas de deuxième vol dans ces zones.

Dans les zones les plus chaudes des Charentes et de la plaine de Niort, le premier vol est terminé. Aucun traitement ne se justifie avant le début du mois d'Août en raison du retard du deuxième vol qui sera faible .

Dans tout le reste de la région, la fin du premier vol, coïncidant avec des conditions favorables aux pontes, il est nécessaire de renouveler la protection dès réception. Il faut attendre la fin du mois pour savoir s'il y aura un deuxième vol.

P. 338

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : P. JOURNET

/ MAIS /

PYRALE

Les maïs, souvent semés tard, ont souffert d'un important déficit thermique entre le 10 Juin et le 10 Juillet. Ils accusent un retard de végétation considérable qui dépassera souvent 10 jours puisque la floraison mâle ne fait que commencer pour les plus précoces. Il apparaît donc déjà que les cultures les plus tardives ne parviendront pas à maturité cette année.

Parallèlement, le vol de pyrale du maïs est lui aussi très en retard, et très peu de pontes ont été déposées jusqu'à présent. De plus, le temps sec qui a persisté depuis le 5 Juillet a perturbé la nymphose des larves, ce qui produira un vol étalé. La régression des infestations de pyrale, qui a été constatée depuis plusieurs années, n'empêche pas que des dégâts importants soient causés localement, comme ce fut le cas en 1977. Nous conseillons donc de ne pas faire de traitements systématiques, mais de limiter les traitements aux seules parcelles réunissant les conditions suivantes :

1/ - maïs présentant des chances raisonnables de récolte en grains (floraison mâle avant la fin Juillet, alimentation en eau correcte)

2/ - infestations de pyrale suffisantes, évaluées par contrôle des pontes (pontes sur 10 % des pieds au moins), ou à la rigueur par observation des premières attaques aussitôt avant traitement (au moins 40 % des pieds touchés).

3/ - maïs au stade fin de cornet - apparition des panicules mâles.

/ CULTURES DIVERSES /

NOCTUELLES

Dans certains secteurs du Sud de la Charente-Maritime, on constate actuellement des attaques de chenilles de noctuelles sur diverses cultures (notamment maïs et betteraves).

Dans les cas de fortes infestations, la destruction du feuillage peut ralentir très fortement la végétation, et provoquer des chutes de rendement; on doit donc lutter contre ces chenilles par pulvérisation d'insecticides.

Les produits suivants peuvent être utilisés :

- acéphate	:	75 g/hl	(Orthene 50)
- bromophos	:	50 g/hl	(Rhodianex, Nexion, Sovi-nexion)
- chlorfenvinphos	:	50 g/hl	(Birlane, Psilatox)
- trichlorfon	:	100 g/hl	(Dipterex 80)

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" POITOU-CHARENTES "

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 20 Juillet 1978 - Précédente note : Bulletin n° 120 - 11 Juillet 78.

N° de papier de presse : 535 AD.

.../...